

FICHE D'INSCRIPTION 2018 /2019

Je, soussigné(e), prénom _____ nom _____

adresse _____

téléphone _____ mail _____

certifie inscrire à La Canopée, pour l'année scolaire 2018/2019, l'enfant

prénom _____ nom _____

date et lieu de naissance _____

dont je suis le (la) représentant(e) légal(e), en toute connaissance des conditions pédagogiques, matérielles et financières.

Pour valider cette inscription : Je retournerai à La Canopée, les deux exemplaires de cette fiche d'inscription dûment remplis et signés par moi-même, accompagnés des droits d'inscription.

L'école La Canopée, située 21, passage Dubail à Paris 10^{ème}, assurera un enseignement bilingue selon une pédagogie interactive et différenciée dans les conditions décrites ci-dessous.

Le calendrier des petites vacances scolaires est celui fixé par l'Éducation Nationale.

Horaires

L'école est ouverte de 8h30 à 18h15. Les horaires des cours sont les suivants :

Maternelle : Toute Petite, Petite et Moyenne Sections de 9h à 15h15.
Grande Sections de 9h à 16h30.

Primaire : de 9h à 16h30.

Réinscription 2019/2020

La réinscription d'un élève est subordonnée au paiement de l'acompte de 800€ sur les frais de scolarité de l'année suivante, en cas de réinscription définitive, payable au plus tard le **28 janvier 2019**.

Tarifs et calendrier des paiements

Les frais de scolarité, de cantine et d'activités extrascolaires sont des forfaits annuels payables trimestriellement et d'avance, au plus tard aux dates suivantes.

En cas de non-paiement aux dates prévues, La Canopée se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe. Tous les frais de recouvrement seront à la charge exclusive des parents.

- **Scolarité :**
 - 1^{er} acompte le 1^{er} mai précédant l'année scolaire : 3.400€
 - 2^{ème} acompte le 1^{er} novembre : 2.550€.
 - 3^{ème} acompte le 1^{er} février : 2.550€.

- **Cantine, garderies et activités extrascolaires :**
 - Le 1^{er} septembre, 4 dixièmes.
 - Le 1^{er} janvier, 3 dixièmes.
 - Le 1^{er} avril, 3 dixièmes.

Droits d'inscription non remboursables : 700€

Forfait annuel de la scolarité : 8.500€

TARIFS ANNUELS		1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine	5 jours par semaine
Cantine	Traiteur	382€	763€	1 144€	1 525€	1 906€
	Lunch Box	256€	510€	766€	1 020€	1 276€
Garderie	15h15 / 16h30	445€	890€	1 335€	1 780€	
	16h30 / 17h45	445€	890€	1 335€	1 780€	
	17h45 / 18h15	200€	400€	600€	800€	
Club anglophone en semaine	15h15 / 16h45	670€	1 340€	2 010€	2 680€	
	16h45 / 18h15	670€	1 340€	2 010€	2 680€	
Lego technic	13h / 15h	670€				
Clubs : Codage / Echecs / Théâtre / Colori	16h45 / 17h45	450€	900€	1 350€	1 800€	
Français Langue Etrangère / English as Second Language / Renforcement / Examen d'entrée en 6ème	16h30 / 17h30	450€	900€	1 350€	1 800€	
Activités extrascolaires du mercredi	12h00 / 13h45 Déjeuner compris	630€				
	13h45 / 15h15	670€				
	15h15 / 16h45	670€				
Stage anglophone des vacances	09h00 / 17h00					415€

Afin de faciliter leur intégration dans notre enseignement bilingue, les nouveaux élèves n'ayant pas un niveau suffisant en français et/ou en anglais, participeront à des modules complémentaires, de 16h30 à 17h30 du lundi au vendredi (sauf le mercredi), le temps nécessaire pour acquérir une certaine aisance et confiance en soi. En donnant à chacun les moyens nécessaires pour aborder le cursus bilingue, nous sommes sûrs que cette aventure sera une réussite épanouissante.

Des frais de sorties scolaires, voyages de classes ou autres projets pédagogiques pourront être ajoutés en sus des frais de scolarité après information par l'équipe enseignante.

Toute année scolaire est due en totalité. L'acompte versé au titre de la scolarité de l'année suivante n'est remboursable en aucun cas.

Lorsqu'en cours d'année scolaire, un élève ne peut poursuivre sa scolarité au sein de La Canopée et doit quitter l'école, sa famille doit prévenir la Direction, par courrier recommandé avec accusé de réception, trois mois avant son départ. En cas de force majeure, un accord dérogatoire et exceptionnel pourra intervenir entre les familles et La Canopée concernant les frais de scolarité. La maladie ou l'absence pour raisons familiales ne justifient pas le remboursement de frais de quelque nature qu'ils soient.

Sauf motifs graves, La Canopée s'interdit de refuser un enfant en cours de scolarité pour lequel les parents ont correctement réglé les frais de scolarité.

Le(s) parent(s) signataire(s) atteste(nt) être seul(s) titulaire(s) de l'autorité parentale

Signature du représentant légal,
précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

Christine Da Silva,
Directrice